

Journée de l'ALJB 2026

Le droit des titres : enjeux contemporains

Jeudi 15 octobre 2026

Date : Jeudi 15 octobre 2026, de 8h00 à 16h00

Lieu : Spuerkeess (BCEE) - 19, avenue de la Liberté - L-2930 Luxembourg

Objet : À l'occasion de la publication de son nouvel ouvrage sur le thème du titre, l'ALJB vous invite à une journée d'études consacrée au droit des titres, de leur nature et leur inscription en compte à leur conservation, leur protection, et leur exécution dans un environnement de plus en plus dématérialisé.

Programme

MATINEE

Intervention	
8h00	Enregistrement et petit-déjeuner
8h45	Accueil <i>Nicolas Thieltgen, Président de l'ALJB</i>
8h50	Propos introductifs <i>Philippe Dupont (Arendt)</i>
9h00	Au-delà du droit de propriété : droits, obligations et mécanismes de protection résultant de l'inscription des titres en compte <i>Udo Prinz (Linklaters)</i>
9h30	La responsabilité du dépositaire de titres : quel préjudice ? <i>Isabelle Riassetto (Université du Luxembourg)</i>
10h00	La souscription de titres : le droit des sociétés à l'épreuve de la pratique des fonds d'investissement <i>Laura Arpetti et Sophie Chabot (EHP)</i>
10h30	Pause-café
11h00	Saisir des titres financiers : les défis du créancier et du banquier <i>Nicolas Thieltgen (Brucher Thieltgen & Partners)</i>
11h30	Regards croisés sur le titre dans un monde dématérialisé <i>Steve Jacoby (Clifford Chance) & Philippe Dupont (Arendt)</i>
12h15	Déjeuner

APRÈS-MIDI

Intervention

14h00	L'évolution de la protection financière avec les CSDs <i>Christine Forina et Antoine Daurel (Clearstream)</i>
14h30	Le titre digital : les avancées de la tokenisation <i>Marc Mouton (Arendt)</i>
15h00	La protection des titres par le droit pénal <i>Jean-Luc Putz (Arendt)</i>
15h30	Questions et remarques finales <i>[INTERVENANTS / PRÉSIDENCE DE SÉANCE]</i>

Présidents de séance

Matin : Nicolas Thieltgen, Président de l'ALJB

Après-midi : Sandrine Conin, Vice-présidente de l'ALJB

Inscriptions et coût : pour nos membres et les non-membres, uniquement via www.aljb.lu (bas de la page d'Accueil) pour le **mercredi 7 octobre 2026** au plus tard.

Veuillez noter que cette conférence se tiendra en présentiel uniquement et qu'aucun enregistrement n'est prévu.

Catégorie	Prix
Membres effectifs et d'honneur de l'ALJB (ayant payé leur cotisation annuelle 2026)	400 €
Étudiants membres de l'ALJB (après présentation de leur carte étudiant (année académique 2026-2027) au moment de leur inscription en ligne par mail à secretariat@aljb.lu)	50 €
Autres participants (non-membres)	530 €

Adhésion à l'ALJB

Devenir membre de l'ALJB est simple et coûte seulement **95 € par an pour les membres individuels, 30 € par an pour les étudiants et 300 € par an pour les membres d'honneur (institutionnels)**.

Les membres d'honneur peuvent envoyer **un maximum de trois collaborateurs** à la conférence au tarif préférentiel réservé aux membres de l'ALJB.

Pour devenir membre :

- **Les particuliers et les étudiants** doivent s'inscrire en ligne sur : www.aljb.lu – inscription membre effectif
- **Les entreprises** doivent s'inscrire en ligne sur : www.aljb.lu – inscription membre d'honneur
- En complément de leur inscription en ligne, **les étudiants doivent envoyer un justificatif de leur statut** pour l'année académique 2026-2027 à secretariat@aljb.lu.

Afin de garantir votre place, nous vous invitons à procéder au règlement de votre facture pour le **mercredi 7 octobre 2026** au plus tard.

Annulation : L'annulation de votre participation à la conférence est possible au plus tard pour le **mercredi 7 octobre 2026**. Au-delà de ce délai, les frais d'inscription resteront dus, ainsi qu'en cas de "no show".

Certificat de participation : les participants ayant signé la liste d'émargement recevront un certificat de présence.

Parkings et accès : tram arrêts place de Paris ou place de Metz, parkings Nobilis, Fort Neipperg ou Rocade notamment.

Présentation : sous réserve de leur accord, les slides des intervenants seront publiés sur notre site quelques jours après la conférence.

Photos : pendant l'événement, des photos sont susceptibles d'être prises et publiées sur le site web de l'ALJB ainsi que sur les médias sociaux.